

COMMUNIQUE DE PRESSE

Lille, le 05/01/2026

ALERTE MÉTÉOROLOGIQUE

Vigilance neige-verglas et grand froid – Mesures de circulation et rappel aux usagers

L'épisode neigeux en cours depuis ce lundi matin occasionne des chutes de neige de l'ordre de 2 à 3 cm, voire localement 5 cm notamment sur le département de l'Oise. Dans la nuit de lundi à mardi, après les chutes de neige, les gelées seront encore marquées ce qui rendra les conditions de circulation très délicates.

Pour rappel, Météo France a placé ces lundi 05 et mardi 06 janvier 2026 :

- le département de l'Oise en vigilance orange neige verglas et vigilance jaune grand froid
- les départements de l'Aisne, du Pas-de-Calais, du Nord, de l'Oise et de la Somme sont placés en vigilance jaune neige-verglas et grand froid.

Bertrand GAUME, préfet de la région Hauts-de-France, préfet de la zone de défense et de sécurité Nord, préfet du Nord, appelle à la plus grande prudence et a d'ores et déjà mobilisé les services de secours et de protection de la population afin qu'ils assurent une surveillance permanente de l'évolution du phénomène météorologique.

Mesures de gestion de la circulation sur l'ensemble des départements de la région Hauts-de-France actives depuis ce lundi 05 janvier 2026 à 14h00.

– Interdiction de circulation des véhicules de plus de 3,5 tonnes sur l'ensemble du département de l'Oise

– Interdiction de circulation des véhicules de plus de 3,5 tonnes dans les départements de l'Aisne, de l'Oise et de la Somme :

- A16, sens Nord-Sud, depuis la jonction A16/A26
- A1, sens Nord-Sud, depuis la jonction A1/A29
- N2, sens Nord-Sud, depuis la jonction N2/A26

Itinéraire de contournement de Paris obligatoire par l'Est via A1, A29, A26 dans le sens Nord – Sud.

– Interdiction de circulation des poids-lourds sur l'A28 entre Abbeville et Blangy-sur-Bresle.

– Des dispositifs de stockage des poids-lourds sont mis en place : Chamant, Chevrières et Fresnes (A1, sens Lille-Paris), Meru (A16, sens Beauvais-Paris), A29 Péage d'Amiens (sens Amiens-Saint-Quentin) et Nanteuil (N2, Belgique-Paris).

– Interdiction des manœuvres de dépassement et limitation de la vitesse maximale à 80 km/h pour les véhicules à moteur dont le PTAC est supérieur à 3,5 tonnes sur l'ensemble des routes nationales et autoroutes.

Préfecture de la zone de défense et de sécurité Nord

Service régional de la communication interministérielle
Tél : 03 20 30 52 50

Mél : pref-communication@nord.gouv.fr

– Limitation de la vitesse des véhicules à moteur dont le poids total autorisé en charge (PTAC) est inférieur à 3,5 tonnes :

- 110 km/h sur les portions d'autoroutes normalement limitées à 130 km/h ;
- 90 km/h sur les portions d'autoroutes et routes nationales normalement limitées à 110 km/h.

Ces mesures pourront être renforcées ou prolongées en fonction de l'évolution de la situation.

En complément, des mesures spécifiques peuvent être prises par chaque préfecture de département.

Il est ainsi demandé aux poids-lourds d'éviter toute circulation vers les départements de l'Oise, de la Seine-Maritime et vers l'Île-de-France.

Rappel aux usagers concernant l'épisode neigeux :

- Soyez prudents et vigilants si vous devez absolument vous déplacer ;
- Privilégiez les transports en commun ;
- Renseignez-vous sur les conditions de circulation sur le site de Bison Futé ;
- Préparez votre déplacement et votre itinéraire ;
- Respectez les restrictions de circulation et déviations mises en place, en consultant notamment les panneaux d'information à messages variables ;
- Facilitez le passage des engins de dégagement des routes et autoroutes, en particulier en stationnant votre véhicule en dehors des voies de circulation ;
- Protégez-vous des chutes et protégez les autres en dégageant la neige et en salant les trottoirs devant votre domicile, tout en évitant d'obstruer les regards d'écoulement des eaux ;
- Ne touchez en aucun cas à des fils électriques tombés au sol ;
- Installez impérativement les groupes électrogènes à l'extérieur des bâtiments ;
- N'utilisez pas pour vous chauffer :
 - des appareils non destinés à cet usage : cuisinière, brasero, etc.
 - les chauffages d'appoint à combustion en continu. Ces appareils ne doivent fonctionner que par intermittence.

Soyez attentifs et restez informés sur l'évolution de la situation météorologique sur <http://vigilance.meteofrance.com> avant tout déplacement.

Préfecture de la zone de défense et de sécurité Nord

Service régional de la communication interministérielle
Tél : 03 20 30 52 50

Mél : pref-communication@nord.gouv.fr